

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 04/04/2019

Date de la convocation
29/03/2019

Date d'affichage
29/03/2019

L'an 2019, le 4 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, Mme ROUMEAU Angélique, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, M. PLACERAUD Jean-Michel, Mme BRISSON Marie-Christine, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme FEITO Laetitia

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GOURGUES Christophe à Mme ROY Karine, Mme LANCERON Bernadette à M. BRIAND Pierre-Yves, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme BEAUDOIN Bettina à M. PLACERAUD Jean-Michel, Mme PEREIRA Ana à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : Mme PETIT Dominique

SOMMAIRE

- 2019_04_01 Approbation du compte de gestion 2018
- 2019_04_02 Approbation du compte administratif 2018
- 2019_04_03 Affectation du résultat
- 2019_04_04 Fixation des taux 2019
Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
- 2019_04_05 Budget primitif 2019 - Annule et remplace
- 2019_04_05 Budget primitif 2019
- 2019_04_06 Attribution de subventions associatives - Annule et remplace
- 2019_04_06 Attribution de subventions associatives
- 2019_04_07 Autorisation à M le Maire de signer avec Grand Cognac la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Acacias et rue des Mimosas
- 2019_04_08 Règlement du concours des maisons et jardins fleuris
- 2019_04_09 Dépenses à imputer au compte 6232 " Fêtes et cérémonies"

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2019_04_01

Approbation du compte de gestion 2018

Approbation du compte de gestion 2018

Le trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Avant le 1^{er} Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2018:	+ 4 855 473,36 €
Dépenses de l'exercice 2018 :	- 4 296 788,27 €
Excédent de l'exercice 2018	+ 558 685,09 €
Excédent 2017 reporté :	+ 781 799,72 €

Résultat de fonctionnement 2018 : + **1 340 484,81 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2018 :	+ 1 375 752,80 €
Dépenses de l'exercice 2018 :	- 1 336 867,41 €
Excédent de l'exercice 2018	+ 38 885,39 €
Déficit 2017 reporté :	- 399 054,32 €

Résultat d'investissement 2018 : - **360 168,93 €**

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le compte de gestion 2018

Vote
A la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2019_04_02

Approbation du compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les dépenses prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2018 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2018:	+ 4 855 473,36 €
Dépenses de l'exercice 2018 :	- 4 296 788,27 €
Excédent de l'exercice 2018	+ 558 685,09 €
Excédent reporté :	+ 781 799,72 €

Résultat de fonctionnement 2018 : + **1 340 484,81 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2018 :	+ 1 375 752,80 €
Dépenses de l'exercice 2018 :	- 1 336 867,41 €
Excédent de l'exercice 2018	+ 38 885,39 €
Déficit reporté :	- 399 054,32 €

Résultat d'investissement 2018 : - 360 168,93 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le compte administratif 2018

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2019_04_03
Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter le déficit d'investissement comme suit :

- report du déficit d'investissement pour : - **360 168,93 €** (article 001 du BP 2019)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité le déficit d'investissement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Compte tenu des restes à réaliser comptabilisés au 31/12/2018 en dépenses pour - **306 046,14 €** et en recettes pour **354 435,31 €** et du déficit d'investissement de **360 168,93 €**, Monsieur le Maire propose d'affecter l'autofinancement complémentaire comme suit :

- autofinancement complémentaire **311 779,76 €** (article 1068 du BP 2019)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'autofinancement complémentaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

Reste donc disponible pour report en fonctionnement sur le Budget Primitif 2019 :
1 028 705,05 € (article 002 du BP 2019)

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2019_04_04
Fixation des taux 2019 Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2019, il y a lieu de fixer les taux d'imposition des trois taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) ; il précise que, compte tenu de la situation financière de la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018. Les principaux chiffres sont rappelés :

TAXES	Ville de Châteaubernard	Départemental	National
		Taux moyen 2017	Taux moyen 2017
Habitation	5,77 %	20,33 %	24,47 %
Foncier bâti	14,54 %	25,24 %	21 %
Foncier non bâti	36,83 %	53,02 %	49,46 %

	2018			2019				
	Bases réelles	Taux	Produit perçu	Bases prévisionnelles	Evolution des bases 2019	Taux	Produit attendu	Evolution du produit
TH - Taxe d'habitation	5 885 278 €	5,77%	339 581 €	6 041 000 €	2,65 %	5,77%	348 566 €	2,65 %
FB - Foncier bâti	9 915 759 €	14,54%	1 441 847 €	10 249 000 €	3.36 %	14,54%	1 490 205 €	3.36 %
FNB - Foncier non Bâti	68 377 €	36,83%	25 183 €	69 000 €	0.91 %	36,83%	25 413 €	0.91 %
TOTAUX	15 869 414 €		1 806 611 €	16 359 000 €	2 %		1 864 183 €	3.19 %

Rôle supplémentaire 2018 : 5 824 €

Total des recettes fiscales 2018 : 1 812 435 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité pour 2019, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2019_04_05

Budget primitif 2019

Les résultats de l'exercice antérieur permettent de constater et de mettre en relief les éléments prédominants du budget primitif 2019, notamment par :

– la **section de fonctionnement**

Elle connaît des dépenses et des recettes en augmentation variable ces dernières années.
Elle connaît un excédent en diminution.

– la **section d'investissement**

Les disponibilités financières permettent à la collectivité de mettre en œuvre une politique d'investissement limitée.

En outre, le calendrier budgétaire intègre un vote du Compte Administratif 2018 avant le Budget Primitif 2019, avec la reprise de l'ensemble des résultats de 2018 afin d'assurer des opérations d'investissement pluriannuelles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les éléments du budget primitif 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

022 Dépenses imprévues 119 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

023 Virement à la section d'investissement 881 802 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

011 Charges à caractère général 1 432 550 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

012 Charges de personnel 2 186 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

014 Atténuation de produits 120 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 Autres charges de gestion 269 103 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement ATD 16 Numérique 3500 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65548 Organismes de regroupement – ATD 16 Voirie/marchés 4000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – Syndicat Mixte de la Fourrière 2 800 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – SDEG Cotisation entretien EP 17 000 €

Contre :

Abstention :

Pour : 27

65 548 Organismes de regroupement – SDEG travaux d'entretien 15 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – SILFA 750 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – Crédits non utilisés 6950 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

066 Charges financières 39 751 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

067 Charges exceptionnelles 12 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 242 500 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013 Atténuation de charges 10 000,95 €

Contre :

Abstention : 4
Pour : 23

070 Produits des services 220 300,00 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

073 Impôts et taxes 3 728 150 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

074 Dotations, subventions, participations 199 850 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

075 Autres produits de gestion courante 62 700 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

077 Produits exceptionnels 3 000 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 50 000 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

024 Produits cessions d'immobilisation 182 858 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

040 Opérations d'ordre transfert entre sections 242 500 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 58 000 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

010 Dotations fonds divers 441 780 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

013 Subventions d'investissement 116 071 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

458 Opérations d'investissement sous mandat 89 208 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

020 Dépenses imprévues 90 000 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

016 Emprunts, dettes et assimilés 145 150 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

040 Opérations d'ordre, transfert entre sections 50 000 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 58 000 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

458 Opération sous mandat 20 930,44 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

Programme 2019 - 0100 Mairie 24 809,44 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

Programme 2019 - 0160 Bâtiments divers 27 183,13 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

Programme 2019 - 0200 Pôle scolaire 64 290,26 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

Programme 2019 - 0300 Voirie communale 615 001,28 €

Contre :
Abstention : 4
Pour : 23

Programme 2019 - 0310 Acquisitions foncières 172 038,63 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2019 - 0313 Matériel et véhicules techniques 51 100,00 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2019 - 0314 Environnement urbain 22 079,82€

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2019 - 0450 Réseaux divers 246 564,94 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2019 - 0503 Cimetière 10 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2019 - 0600 Médiathèque 27 590,46 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2019 - 0700 Salle festive 16 875,48 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le budget primitif 2019 comme exposé ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2019_04_06

Attribution de subventions associatives

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le conseil municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

Dénomination	Type de subvention	Propositions
<i>SCOLAIRE</i>		
<i>APE des Pierrières</i>	<i>Fonctionnement</i>	530,75 €
	<i>Goûter de Noël</i>	193,00 €
<i>APE de la CDD</i>	<i>Fonctionnement</i>	497,75 €
	<i>Goûter de Noël</i>	181,00 €
<i>USEP (4 écoles)</i>	<i>Fonctionnement</i>	748,00 €
TOTAL SCOLAIRE		2150,50 €

Subvention Scolaire

Contre :

Abstention :

Pour : 27

<i>SOCIAL</i>		
<i>Don d'Organes - France Adot</i>	<i>Fonctionnement</i>	250,00 €
<i>Amicale des Donneurs de Sang Charentais</i>	<i>Fonctionnement</i>	600,00 €
<i>C.O.S. Personnel Communal</i>	<i>Fonctionnement</i>	5 200,00 €
<i>Handicapés Physi de la Charente</i>	<i>Fonctionnement</i>	1 400,00 €
<i>Les Restaurants du Cœur</i>	<i>Fonctionnement</i>	500,00 €
<i>Secours Populaire (Cognac)</i>	<i>Fonctionnement</i>	300,00 €
<i>Epicerie sociale comité d'entraide</i>	<i>Fonctionnement</i>	675,00 €
TOTAL SOCIAL		8 925,00 €

Subvention Social

Contre :

Abstention :

Pour : 27

<i>ANIMATIONS</i>		
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>Fonctionnement</i>	800,00 €
<i>Les Castelbaladins</i>	<i>Fonctionnement</i>	1 500,00 €
<i>Les jardins respectueux</i>	<i>Fonctionnement</i>	1 000,00 €
TOTAL ANIMATIONS		3 300,00 €

Subvention Animations

Contre :

Abstention :

Pour : 27

SPORTS		
<i>ASV AMV Châteaubernard</i>	<i>Fonctionnement</i>	500,00 €
<i>ASV Boules Lyonnaises</i>	<i>Fonctionnement</i>	700,00 €
	<i>Exceptionnelle</i>	500,00 €
SOUS TOTAL AS VERRIERS		1 700,00 €
<i>Football Club Châteaubernard</i>	<i>Fonctionnement</i>	11 500,00 €
<i>Gymnastique Volontaire</i>	<i>Fonctionnement</i>	900,00 €
<i>Les Ailes Cognaçaises</i>	<i>Rallye Aérien Portes ouvertes</i>	300,00 €
<i>Tennis de table</i>	<i>Fonctionnement</i>	2 500,00 €
<i>Tennis Club Châteaubernard</i>	<i>Fonctionnement</i>	10 700,00 €
<i>Team Cycliste Châteaubernard</i>	<i>Fonctionnement</i>	700,00 €
	<i>Nocturne</i>	1 500,00 €
	<i>Cyclo cross</i>	800,00 €
TOTAL SPORTS		30 600,00 €

Subvention Sports

Contre :

Abstention :

Pour : 27

DIVERS		
<i>INFO 16</i>	<i>Fonctionnement</i>	1 500,00 €
<i>Association Familiale de Cognac</i>	<i>Exceptionnelle</i>	2 000,00 €
TOTAL DIVERS		3 500,00 €

Subvention Divers

Contre :

Abstention :

Pour : 27

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2019_04_07

Autorisation à M le Maire de signer avec Grand Cognac la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Acacias et rue des Mimosas

Il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M le Maire à signer avec Grand Cognac la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales rue des Acacias et rue des Mimosas

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer avec Grand Cognac la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales rue des Acacias et rue des Mimosas

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2019_04_08

Règlement du concours des maisons et jardins fleuris

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur le projet de règlement du concours des maisons et jardins fleuris

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le règlement du concours des maisons et jardins fleuris, tel que présenté en pièce jointe.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2019_04_09

Dépenses à imputer au compte 6232 " Fêtes et cérémonies "

Le décret N°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable public à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice N°07-024MO du 24 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est proposé de prendre en charge à cet article toutes les dépenses (ensemble des biens, services, denrées, objets) liées aux manifestations organisées par la ville ou par les extérieurs sur le territoire communal, telles que :

- le repas annuel offert aux aînés
- les manifestations à caractère festif, culturel et sportif (marchés de Noël, rendez-vous peintres / photographes / inventifs / expositions, vernissages, récompenses sportives et culturelles, inaugurations...)
- Les fêtes nationales, locales ou commémoratives (8 Mai, 18 juin, 11 novembre, fête du patrimoine...)
- Les manifestations organisées dans le cadre des échanges internationaux (jumelage...)
- Divers événements qui honorent une personne ayant œuvré pour la ville et notamment naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutation... (gerbes, médailles, gravures, bouquets, cadeaux et frais de réception...)
- Les vœux du Maire
- Accueil de personnalités publiques ou politiques dont la venue présente un intérêt communal

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la liste des dépenses à imputer au compte 6232, comme énumérée ci-dessus.